Olivia Giordano

Le *Sumak Kawsay* ou le bien-vivre de la cosmovision andine, un modèle de développement axé sur le bonheur

Sumak Kawsay, or *Buen Vivir* in the Andean worldview: A development model centered on happiness

RÉSUMÉ

Et si le bonheur venait simplement d'un rapport équilibré entre l'humain et le non-humain ? Dans la cosmovision andine des peuples quechua et aymara, il existe un concept qui désigne la vie harmonieuse que tout humain devrait suivre : le bien-vivre (« *buen vivir* ») ou *sumak kawsay* en langue quechua. Il propose une vision intégrale de la vie où les éléments composant le monde sont en équilibre et entretiennent des liens de réciprocité. Ce concept est né d'un mouvement autochtone qui s'est opposé à un modèle de développement loin de leurs réalités et auquel ils ont peu participé. Le contexte des régimes progressistes sud-américains a poussé les peuples autochtones à proposer la vision d'un avenir politique inclusif, basé sur le dialogue interculturel : la poursuite d'un développement alternatif éloigné de la conception occidentale du développement. En Équateur, il se conçoit comme un droit constitutionnel, les droits du bien-vivre, tandis qu'en Bolivie, il englobe un ensemble de valeurs qui permettent de « bien-vivre ensemble ». Ce concept résonne pertinemment avec les enjeux écologiques et culturels d'aujourd'hui, ce qui fait de lui un paradigme prometteur à l'heure de quête d'alternatives au modèle productiviste. Le rapport au vivant, le sens de la communauté et de la durabilité suffiraient à connaître le bonheur. Qu'il soit individuel ou collectif, le bien-vivre englobe les moyens concrets d'atteindre un objectif bien particulier et précieux, celui d'une vie humaine heureuse.

MOTS-CLÉS

Sumak kawsay ; Bien-vivre ; Bonheur ; Cosmovision andine ; Développement ; Équateur ; Bolivie.

ABSTRACT

What if happiness simply arose from a balanced relationship between humans and the non-human world? In the Andean worldview of the Quechua and Aymara peoples, there is a concept referring to the harmonious way of life that every human being should strive for: *Buen Vivir* ("good living"), or *sumak kawsay* in Quechua. It offers a holistic vision of life in which the different elements of the world exist in balance and maintain relationships of reciprocity. This concept emerged from Indigenous movements that challenged a model of development far removed from their realities and in whose construction they had little involvement. Against the backdrop of progressive governments in

South America, Indigenous peoples put forward a vision of an inclusive political future based on intercultural dialogue and the pursuit of an alternative form of development distinct from Western conceptions of development. In Ecuador, *Buen Vivir* has been incorporated into the Constitution through a set of rights associated with good living, whereas in Bolivia it encompasses a set of values aimed at enabling people to "live well together." The concept is particularly relevant to contemporary ecological and cultural challenges, making it a promising paradigm at a time when alternatives to the productivist model are increasingly being sought. A connection with the living world, a sense of community, and a commitment to sustainability may thus provide the foundations for happiness. Whether understood at the individual or collective level, *Buen Vivir* encompasses concrete ways of achieving a particularly valuable goal: a happy human life.

KEYWORDS

Sumak Kawsay; *Buen Vivir*; Happiness; Andean worldview; Development; Ecuador; Bolivia.

INTRODUCTION

Le bonheur peut être défini comme « l'état de parfaite satisfaction intérieure »[1]. Sa conception peut néanmoins faire bousculer des paradigmes ou l'interprétation de paradigmes bien ancrés, comme celui du développement. Celui-ci marque généralement le passage d'un état (qui était) à un autre état (qui est ou qui sera), en considérant que cet état final est meilleur que son précédent : c'est l'action de croître ou de faire progresser, de prendre de l'ampleur[2]. Tout comme la notion de bonheur, le concept de développement n'est pas universel. Le paradigme du développement dominant, souvent mesuré par des indicateurs économiques comme le Produit Intérieur Brut (PIB), le niveau d'instruction ou l'espérance de vie, a longtemps occulté d'autres paramètres qui font qu'une personne ou qu'une nation est heureuse. Il est aussi fondé sur une philosophie qui sépare l'être humain de la Nature[3]. Cependant, est-ce que la notion classique de développement conditionne une vie heureuse ? En Équateur et en Bolivie, un contexte de crise de plusieurs ordres affectant les peuples autochtones a fait resurgir un paradigme radicalement différent : le bien-vivre, ou le *sumak kawsay* en langue quechua. Loin de chercher une croissance matérielle, ce concept offre une vision holistique de ce qu'est une vie harmonieuse, fruit d'un équilibre entre l'existence humaine et non-humaine au sein de la Nature.

Cet article s'appuie sur des références littéraires pour explorer les fondements du

[1] Dictionnaire de l'Académie française, 9ème édition, « Bonheur ».

[2] Il est aussi le résultat de cette action. Dictionnaire de l'Académie française, « Développement », point 3, en ligne. Le Dictionnaire de Cambridge propose la définition suivante: "*the process in which someone or something grows or changes and becomes more advanced*", Cambridge Dictionary (s.d.). "Development", en ligne.

[3] Simbaña, F. (2011). El Sumak Kawsay como proyecto político. R, *Revista para un Debate Político Socialista*, 3(7): 21-26.

bien-vivre issus de l'expérimentation de la vie par les Quechuas et Aymaras en Équateur et en Bolivie. Il en ressort que certaines conceptions autochtones invitent à repenser notre rapport au monde, aux autres et à la Nature, dans une actualité qui ne cesse de souligner les défis environnementaux engendrés par un système capitaliste sans limites. Dès lors, le bien-vivre est proposé comme une autre forme de développement, et demeure une réponse en construction pour l'avenir.

I. LE BIEN-VIVRE, FONDEMENT D'UN AUTRE TYPE DE DÉVELOPPEMENT

Le bien-vivre est une manière de vivre et de penser qui prend racine dans les pratiques ancestrales andines, mais qui répond de façon contemporaine aux difficultés liées aux exigences du développement selon une conception classique. L'approche classique, ou conventionnelle, du développement correspond à un modèle occidental prédominant, fondé le plus souvent sur les principes du capitalisme[4]. Le *sumak kawsay* incarne une autre approche du développement puisque, en plus de questionner les bases conceptuelles classiques de celui-ci, il propose une autre manière de s'épanouir et de prendre de l'ampleur.

A. Les racines du sumak kawsay

Le concept de bien-vivre trouve ses origines dans la cosmovision andine, issues des pratiques ancestrales des peuples quechua et aymara. En langue quechua ou kichwa[5], le terme *sumak* (ou *sumaq*)[6] est relatif à l'esthétique, le beau, l'harmonie, le sublime et l'excellence. Le terme *kawsay* (ou *causai*) correspond à la vie, comprenant toutes les entités vivantes, d'ordre humain et non-humain[7]. Les termes aymaras *suma qamaña* se traduiraient comme « bien-vivre ensemble », mettant alors l'accent sur la nécessité du vivre ensemble pour bien vivre[8]. Ces termes illustrent une philosophie, partagée par

[4] La conception classique du développement repose sur des théories socio-économiques provenant de la pensée occidentale, dont les principaux auteurs sont Adam Smith (*The Wealth of Nations*, 1776), Paul Rosenstein-Rodan (*Problems of Industrialization of Eastern and South-Eastern Europe*, 1943), Arthur Lewis (*Economic Development with Unlimited Supplies of Labour*, 1954) et Walt Rostow *(The Stages of Economic Growth: A Non-Communist Manifesto*, 1960). Le contexte de la Seconde Guerre mondiale a forgé les idées occidentales autour du développement, notamment par le discours d'investiture du président américain Harry S. Truman en 1949, où émerge la notion de « pays sous-développé », désignant ceux n'ayant pas encore atteint un stade industriel. Cette approche occidentale décrit le développement « comme un progrès linéaire, et en particulier [est] exprimé en termes de croissance économique », Gudynas, E., et Acosta, A. (2011). La renovación de la crítica al desarrollo y el buen vivir como alternativa. Utopía y Praxis Latinoamericana, 16(53), p. 73-74 ; Morin, F. (2013). Les droits de la Terre-Mère et le bien vivre, ou les apports des peuples autochtones face à la détérioration de la planète. *Revue du MAUSS* (2013/2 n°42), p.329.

[5] La langue quechua, que le peuple quechua dénomme *runa simi*, a des variantes régionales. Le kichwa est essentiellement parlé en Équateur et en Colombie par le peuple inga.

[6] La différence orthographique de *sumak kawsay* (*súmac káusai*, *sumaq kawsay*, aussi synonyme de *alli káusai*, selon Carlos Viteri Gualinga - Viteri Gualinga, C. (2002). Visión indígena del desarrollo en la Amazonía. *Polis revista Latinoamericana*, 3, p.1.) résulte d'une standardisation alphabétique du quechua imposée dès le XX^{ème} siècle. Voir Limerick, N. (2018). Kichwa or Quichua? Competing Alphabets, Political Histories, and Complicated Reading in Indigenous Languages. *Comparative Education Review, 62(*1), p.103–124. https://doi.org/10.1086/695487 (consulté le 8.09.2025)

[7] La Nature est appréhendée comme l'entité vivante qui englobe tout, y compris les êtres humains. Hidalgo-Capitán, A. L., Arias, A. et Ávila, J. (2014). El pensamiento indigenista ecuatoriano sobre el Sumak Kawsay. In Hidalgo-Capitán, A. L., Guillén García, A. et Deleg Guazha, N. (dir.) (2014). *Antología del pensamiento indigenista ecuatoriano sobre Sumak Kawsay*. Huelva et Cuenca : CIM-PYDLOS-FIUCUHU, p.56.

[8] Morin, F. (2013), *op. cit*., p.332.

d'autres peuples autochtones[9], qui propose une vision intégrale de la vie où les éléments composant le monde sont en équilibre et entretiennent des liens de réciprocité. Elle représente « la vie dans l'excellence matérielle et spirituelle »[10]. Un rapport d'équilibre durable est recherché entre l'humain et le non-humain, qui sont intimement liés et qui s'influencent mutuellement[11]. Ce concept s'éloigne d'une dualité qui sépare l'être humain de son environnement[12]. Bien qu'issu de la cosmovision andine, le concept *sumak kawsay* a été théorisé au début des années 2000. Sa diffusion académique est généralement reconnue à certains intellectuels, notamment l'anthropologue autochtone Carlos Viteri Gualinga[13].

Si le bien-vivre représente « une vie en plénitude » [14], il est en réalité un ensemble de principes dont le but est de gérer quotidiennement les aspects de la vie de la communauté et de l'individu. Il s'inscrit dans une approche holistique et répond à un principe de *relationnalité*, selon lequel tous les éléments sont interconnectés, formant un tout cohérent et complémentaire malgré leurs différences[15]. Par conséquent, la Terre est considérée comme une terre nourricière et sacrée - Terre-Mère ou *allpa-*

[9] *Ibid*. p.333 : les Guaranis au Brésil (*ñande reko)*, les Mapuches au Chili (*küme mongen*) ou encore *jakona shati* chez les Shipibo Konibo signifiant « partage et convivialité avec les autres » ; Huanacuni Mamani, F. (2010). Buen Vivir/Vivir Bien. Filosofía, políticas, estrategias y experiencias regionales andinas. CAOI (Coordinadora Andina de Organizaciones Indígenas), Lima; la nation Cree (ou Crie) de Whapmagoostui de la baie James au nord du Québec emploie le terme "miyupimaatisiiun" ou "being alive well", voir Adelson, N. (2000). *Being alive well. Health and politics of Cree Well-Being*, University of Toronto Press; des concepts similaires existent également chez le peuple māori (*Kaitiakitanga* qui définit la relation familiale entre les humains et le monde naturel) ou encore le peuple tuareg (*Ărramăt* pour le lien indissociable entre les humains et la Terre nourricière), voir Wallet Aboukakrine, M., Parlee, B., Boirin-Fargues, Z., Argumedo, A., Carroll, C., Choque Quispe, M. E., Guttorm, H., Jones, C., Seurujärvi-Kari, I., Silan, W. /I-An GAO (高怡安), Trakansuphakon, P., et Pictou, S., (2025). Ărramăt: An example of Indigenous Peoples' holistic approach of health and well-being. *FACETS*. 10: 1-10. https://doi.org/10.1139/facets-2023-0191 (consulté le 8.09.2025)

[10] Macas, L. (2010b). Sumak Kawsay. La vida en plenitud. *América Latina en Movimiento. Sumak Kawsay: Recuperar el sentido de la vida*, 452: p.14.

[11] Kowii, A. (2014). El Sumak Kawsay. In Hidalgo-Capitán, A. L., Guillén García, A. et Deleg Guazha, N. (dir.). *Antología del pensamiento indigenista ecuatoriano sobre Sumak Kawsay*. Huelva et Cuenca : CIM-PYDLOS-FIUCUHU, p.161.

[12] Acosta, A. et Gudynas, E. (2011). El Buen Vivir más allá del desarrollo. *Revista Quehacer*, n°181, janvier-mars 2011, Lima, p.81.

[13] L'interprétation du *sumak kawsay* a été critiquée, comme ne faisant pas partie du langage quotidien des populations andines mais créé par des intellectuels autochtones. Carlos Viteri Gualinga a écrit un premier article en 2000 (révisé en 2002) intitulé « Visión indígena del desarrollo en la Amazonía » (« Vision autochtone du développement en Amazonie ») puis a présenté en 2003 à Quito sa thèse en anthropologie appliquée intitulée « *Súmak Káusai*. Una respuesta viable al desarrollo » (« *Súmak Káusai*. Une réponse viable au développement »). Le sociologue aymara bolivien Simón Yampara a également écrit sur le *Suma Qamaña* en 2001, mais aussi les intellectuels équatoriens Luis Macas, Blanca Chancosa, Nina Pacari, Luis Maldonado, Ariruma Kowii, Lourdes Tibán, Humberto Cholango, Silvia Tutillo, Floresmilo Simbaña y Mónica Chuji, Pablo Dávalos et Atawallpa Oviedo : voir Hidalgo-Capitán, A. L., Arias, A. et Ávila, J. (2014), *op. cit.*, p.32-35, Morin, F. (2013), *op. cit*., p.333, et Uzeda V. A., (2009). Suma Qamaña. Visiones indígenas y desarrollo. *Traspatios*, n°1, p.33-51. https://revistas.umss.edu.bo/index.php/traspatios/article/view/701

[14] Macas, L. (2010a). « El Sumak Kawsay », *Revista Yachaykuna* (13), Instituto Científico de Culturas Indígenas, p.23 ; Voir aussi Yánez Cossío, C. (2012). *Pachamama, sumac causai y derechos de la naturaleza*. Quito : Macac, p.50: « La réalisation de la vie dans un cadre esthétique a des implications liées à l'éthique et à la justice, ce qui fait qu'il ne s'agit pas seulement d'un « bien-vivre », mais d'une vie pleine générant les satisfactions auxquelles une personne a droit dans tous les aspects de la vie ».

[15] Pacari, N. (2009). Naturaleza y territorio de la mirada de los pueblos indígenas. In Acosta, A. et Martínez, E. (comps.), *Derechos de la Naturaleza. El futuro es ahora*, Abya Yala, Quito: 31-7, révisé In Hidalgo-Capitán, A. L., Guillén García, A. et Deleg Guazha, N. (dir.) (2014). *Antología del pensamiento indigenista ecuatoriano sobre Sumak Kawsay.* Huelva et Cuenca : CIM-PYDLOS-FIUCUHU, p. 131 : la vision holistique de la vie est la concrétisation des principes comme l'équilibre, le respect mutuel et la *relationnalité*.

mama en quechua[16] – qui ne peut se vendre, ni être détruite, ni être utilisée pour l'enrichissement individuel[17]. En effet, un contrôle accru de la nature peut impliquer son déséquilibre ainsi que celui de l'humanité[18]. Parmi les principes fondateurs, l'*ayllu* représente un système d'organisation sociale et de production, par lequel le bien-être de la famille, de la communauté et de l'individu est garanti par la responsabilité collective vis-à-vis de l'environnement[19]. Un autre fondement est le *maki purarina* comme principe de réciprocité, par lequel les membres de la communauté *ayllu* sont solidaires et s'offrent une aide mutuelle. La somme de ces nombreux principes partagés par les peuples andins[20] assure un équilibre et une harmonie dans la vie quotidienne tant communautaire qu'individuelle.

Cette conception de la vie, chez les Quechuas et Aymaras, qui vivaient déjà avec l'idée d'un « vivre justement » respectant la nature de manière quotidienne[21], a été confrontée au concept occidental de développement.

B. La critique du développement comme point de départ

Bien que le bien-vivre prenne racine dans les cosmovisions de nombreux peuples autochtones, dont les peuples andins, il est en réalité le résultat de mouvements sociaux en Équateur et en Bolivie contre un développement fondé sur une approche nettement capitaliste. Le début du XXI^{ème} siècle est marqué par la mutation de certains gouvernements des pays d'Amérique du Sud en régimes progressistes[22]. Parallèlement, les peuples autochtones ont manifesté leur refus d'un modèle de développement auquel ils ont peu participé, fondé sur un extractivisme mal mené et une politique nationale poussant encore plus loin les limites du marché. Face au déséquilibre instauré par un « mauvais développement généralisé », la réponse autochtone était de proposer les pistes d'un avenir politique inclusif basé sur le dialogue interculturel[23]. Les bases conceptuelles du progrès ont été bousculées. La notion classique du développement demeure couramment enclavée dans une approche économique et quantitative. Par exemple, lorsqu'il s'agit d'analyser le développement d'un pays, les cri-

[16] *Ibid*.
[17] Tibán, L. (2000). El concepto de desarrollo sustentable y los pueblos indígenas. *Boletín ICCI – ARY Rimay*, 18, p.9.
[18] Pacari, N. (2009), *op. cit*., p.130.
[19] Kowii, A. (2014), *op.cit.*, p.165.
[20] *Ibid*., p.167-168: l'harmonie (*Alli Kawsay),* la créativité (*Wiñak Kawsay),* la sérénité (*Samay),* le savoir être *(Runakay),* l'équilibre (*Pakta Kawsay)*; Tibán, L. (2000), *op.cit.*, p.113 : « prendre soin et respecter tous les êtres vivants qui coexistent dans l'écosystème ; conserver et promouvoir la terre ; protéger les produits de consommation humaine, afin d'améliorer le niveau de vie de la famille et de la communauté ; protéger les ressources non renouvelables ; encourager la communauté à prendre soin de son propre environnement ; sensibiliser les organisations et les communautés à la conservation de l'environnement en tant que garantie d'une vie digne pour les générations actuelles et futures ».
[21] Acosta, A. et Gudynas, E. (2011), *op. cit*., p.77: « (…) l'idée de bien vivre est directement liée aux savoirs et traditions autochtones, mettant en lumière un héritage longtemps occulté et assujetti ».
[22] *Ibid.*, p.72: au début des années 2000, huit pays d'Amérique du Sud sont progressistes, perpétuant un contexte favorable à la critique de la conception occidentale du développement.
[23] *Ibid.*, Cliche, P. (2017). Le Sumak Kawsay et le Buen Vivir, une alternative au développement ? *Possibles*, vol. 41(2), automne 2017, p.13.

tères retenus sont majoritairement économiques, tels que la croissance économique mesurée par le PIB, les investissements et les exportations[24]. Cependant, ces critères démontrent-ils qu'un ressortissant est heureux et que son état intérieur est pleinement satisfait ? Dans les années 1990, la notion de développement évolue. Le PIB ne peut être le seul indicateur du développement d'un pays. Par le concours des travaux des économistes Amartya Sen (Prix Nobel de l'Économie 1998) et Mahbub ul Haq, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) créa l'Indice de Développement Humain (IDH). Il s'agit d'un indicateur de développement établi par pays en « fonction de la liberté et de la possibilité qu'ont leurs habitants de vivre selon leurs aspirations »[25]. Les deux chercheurs placent l'être humain au centre du modèle de développement qui est alors « un processus d'expansion des capacités dont jouissent les individus »[26]. La mesure du développement fait appel à de multiples facteurs davantage éthiques et sociaux, qui doivent permettre de jouir de libertés réelles, des « capabilités » [27]. La vie humaine et la manière avec laquelle elle se développe sont le concours de bien plus de facteurs, aussi révélateurs les uns que les autres. Par conséquent, trois critères sont retenus : le PIB par habitant, l'espérance de vie à la naissance (la santé) et le niveau d'éducation à 17 ans. Dès lors, le bien-être d'une personne se mesure par la possibilité de satisfaire des attentes matérielles et immatérielles.

Quelques années avant l'IDH, le rapport intitulé « *Notre avenir à tous* »[28], publié par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, propose une réflexion inédite. L'émergence de la notion de *développement durable* propose de considérer l'environnement à long terme : les actions du présent ne doivent pas entraver celles des générations futures[29]. Il faut « vivre mieux » sur plusieurs générations. Le rapport lance l'hypothèse que les peuples autochtones en sont les principaux acteurs, particulièrement à travers l'usage durable et responsable qu'ils font des ressources naturelles de leur territoire[30]. La Convention sur la Diversité Biologique de 1992 n'avait que constaté et confirmé une donnée presque universelle sur les peuples autochtones : leurs modes de vie traditionnels contribuent à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique.

Malgré ce tableau méritoire, il a été facile d'émettre deux critiques. D'abord, il est fort probable que les peuples autochtones (du moins ceux d'Amazonie et des

[24] Acosta, A. et Gudynas, E. (2011), *op. cit*., p.77.
[25] Conceição, P. (dir.), PNUD (2020). Rapport sur le développement humain 2020. La prochaine frontière : le développement humain et l'Anthropocène. PNUD, New York, p.iii.
[26] Sen, A. (2000). *Un nouveau modèle économique. Développement, Justice, Liberté*, Odile Jacob, Paris, p.18. Plus de 30 ans plus tard, Amartya Sen explique que l'idée de remplacer le PIB comme seul indicateur de développement par l'IDH est de son coéquipier Mahbub ul Haq. Voir la contribution spéciale de SEN A. dans Conceição, P. (dir.), PNUD (2020), *op. cit.*, p.xiii.
[27] *Ibid*.
[28] Brundtland, G.H. (1987). *Notre avenir à tous* (« *Our Common Future* » ou Rapport Brundtland). Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Oslo, 20 mars 1987.
[29] *Ibid.* : « Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures ».
[30] *Ibid.* : « Leur survie même a dépendu de leur prise de conscience de l'écologie et de la manière dont elles s'y sont adaptées ».

Andes) ne se soient jamais sentis réellement concernés par ce modèle de développement, ni même en ont été les acteurs cruciaux[31]. D'ailleurs, le rapport met en garde des « forces du développement économique » qui viennent perturber les modes de vie traditionnels. Puis, le développement durable apparaît comme une réponse à la problématisation du rapport Nature/être humain, mais demeure ancrée dans l'idée de progrès et de croissance[32]. Malgré l'élargissement du concept de développement avec l'IDH et des notions de durabilité, la tendance capitaliste continue d'être à l'origine d'une crise multisectorielle dans le monde autochtone (financière, sociale, alimentaire…)[33].

Cette approche autochtone s'éloigne d'une conception du développement dans lequel l'accumulation des richesses, la recherche de pouvoir et la consommation excessive à court terme sont les moyens d'y parvenir[34]. Elle ne s'oppose pas pour autant à toute forme de développement. En 2007, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a reconnu officiellement la possibilité pour les peuples autochtones de concevoir autrement la vie en reconnaissant leur droit à l'autodétermination, en vertu duquel ils assurent librement leur développement économique, social et culturel[35]. Le préambule affirme que les droits collectifs reconnus aux peuples autochtones sont « indispensables à leur existence, à leur bien-être et à leur développement intégral en tant que peuples »[36]. Ainsi, le droit à l'autodétermination revêt ici une importance particulière puisqu'il permet le bien-vivre de toutes les entités humaines et non-humaines.

En Équateur, les organisations représentatives des peuples autochtones ont apporté un nouvel éclairage sur les critères du développement durable qui sont davantage imprégnés de la cosmovision *sumak kawsay*. Elles proposent un développement socio-économique alternatif plutôt qu'un développement durable[37]. Dans sa proposition de réforme constitutionnelle de 1997, la CONAIE (Confédération des nationalités autochtones de l'Équateur) évoque un *développement intégral*, dans lequel les dimensions hu-

---

[31] OPIAC (2020). Módulo 11 El buen vivir y autodesarrollo, Línea Territorio y Biodiversidad. Organisation nationale des peuples autochtones d'Amazonie colombienne.

[32] Tibán, L. (2000), *op. cit*., p.108.

[33] Morin, F. (2013), *op. cit.*, p. 329.

[34] *Ibid*., p.332, et p.329: « le modèle du développement capitaliste, qui détruit l'environnement, qui est à l'origine des crises financières, énergétiques et alimentaires et qui est responsable du changement climatique et des profondes inégalités à l'intérieur des sociétés et entre les peuples ». Macas, L. (2010b), *op. cit*., p.15. « Le système occidental établit le capitalisme comme modèle dominant et universel ; son essence est l'accumulation. Son fondement est l'appropriation des moyens de production, la privatisation de Mère Nature. (…) Le concept de croissance économique est le fondement du développement social ; il est le symbole d'un progrès sans alternative ».

[35] Art. 3. de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones du 13 septembre 2007. L'article 23 reconnaît aux peuples autochtones « le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement ».

[36] Le préambule affirme également que « le contrôle, par les peuples autochtones, des événements qui les concernent, eux et leurs terres, territoires et ressources, leur permettra de perpétuer et de renforcer leurs institutions, leur culture et leurs traditions et de promouvoir leur développement selon leurs aspirations et leurs besoins ».

[37] Tibán, L. (2000), *op. cit*., p.113.

maines, éthiques, culturelles et économiques sont prises en compte[38]. Puis, le *développement durable avec identité* proposé par la FENOCIN (Confédération nationale des organisations paysannes, autochtones et noires) intègre le lien sacré à la Terre et érige le niveau communautaire comme contribution importante au développement. L'idée est d'impulser un développement depuis les pouvoirs locaux et de répandre une conception plus « intégrale, harmonieuse, démocratique et juste »[39]. La conciliation bien-être social et bien-être économique est également importante chez le peuple guarani : le véritable progrès réside dans l'équilibre de ces deux dimensions, permettant à l'individu, la famille et la communauté de profiter des conditions idéales pour mener une existence épanouie[40].

Sans pour autant nier une modernité, le bien-vivre propose d'autres fondements conceptuels[41] qui remettent en question les critères dominants du bien-être humain. Il ne s'agit pas de « vivre mieux », mais plutôt de « bien vivre »[42]. Il propose une conception autochtone d'un développement autodéterminé[43], régulé par les principes qui consistent « à rechercher et à créer les conditions matérielles et spirituelles pour construire et maintenir (…) une « vie harmonieuse »[44]. En 2020, trente ans après la naissance de l'IDH, le PNUD a réalisé qu'un nouveau débat avait été lancé sur le sens de bien-vivre et sur les moyens d'y parvenir[45], qui fait de lui un concept en construction permanente.

II. LE BIEN-VIVRE, UNE RÉPONSE EN CONSTRUCTION POUR L'AVENIR

Dans le cadre du processus constituant d'un État, la notion de bonheur n'est pas systématiquement prise en compte. Les constitutions qui placent le bien-être au cœur de l'organisation de la société demeurent minoritaires. Parmi les exemples, le droit à la « quête du bonheur » est consacré dans la Déclaration d'Indépendance

[38] *Ibid*. : Un développement fondé sur « une pratique quotidienne de l'humanisme intégral, où l'humain et la nature sont en interrelation étroite et harmonieuse, garantissant la vie ».

[39] *Ibid*. p.109 : notamment dans les secteurs économiques, sociaux et culturels. Cette conception s'aligne parfaitement avec l'article 20.1 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : « Les peuples autochtones ont le droit de conserver et de développer leurs systèmes ou institutions politiques, économiques et sociaux, de disposer en toute sécurité de leurs propres moyens de subsistance et de développement et de se livrer librement à toutes leurs activités économiques, traditionnelles et autres ».

[40] Camargo, E. (2004). El concepto de progreso en la cultura guaraní. In *¿A dónde vamos? Progreso en diferentes culturas. Memoria del foro*, La Paz: GTZ-Goethe Institut-PIEB, p.25-26.

[41] Acosta, A. et Gudynas, E. (2011), *op. cit*., p.75.

[42] Bellier, I. (dir) (2013). *Peuples autochtones dans le monde. Les enjeux de la reconnaissance, l'Harmattan,* p.28 : « les acteurs indigènes/autochtones ont commencé à défendre la valeur de leurs systèmes de savoir, de droit, de justice ou d'organisation politique et leurs conceptions du monde, par exemple leur vision du Buen vivir (« Vivre bien ») qu'ils opposent au « Vivre mieux » promu par la pensée du développement ».

[43] Langlois, D. (2014). Résistances novatrices de peuples autochtones face au pillage de leurs territoires et de leurs ressources en Amérique latine. *Recherches amérindiennes au Québec*, 44(2-3), p. 150. https://doi.org/10.7202/1030975ar; Langlois, D. (2012). « Bien Vivre et Droit à l'autodétermination des peuples ». *Observatoire des Amériques*, Chronique des Amériques 6 : 1-11.

[44] Viteri Gualinga, C. (2002), *op. cit.*, p. 3, et p.4: « Au contraire, le processus autochtone démontre qu'il est possible de construire le bien-vivre en recréant ses propres paradigmes, y compris en adoptant des dynamiques économiques et des connaissances exogènes et en les adaptant aux exigences et aux réalités actuelles et futures, sans sacrifier les bases locales de subsistance, mais au contraire en optimisant leur gestion et en renforçant les capacités autonomes et interdépendantes de résolution des besoins ».

[45] Conceição, P. (dir.), PNUD (2020), *op. cit.*, p. iii.

des États-Unis du 4 juillet 1776, sous l'influence des Lumières en Europe et la cristallisation des droits naturels. Les droits à la liberté, l'égalité, la sûreté, la propriété établissent alors des conditions qui favorisent le bien-être de l'individu et de la collectivité. En France, la Constitution du 24 juin 1793 (Constitution de l'An I qui n'a jamais été appliquée) déclare que « le but de la société est le bonheur commun » (article 1). Dans la Constitution du Bhoutan de 2008, assurer une bonne qualité de vie (« *a good quality of life* ») au peuple bhoutanais fait partie des principes politiques de l'État. L'article 9.2 déclare que celui-ci doit s'efforcer de promouvoir les conditions afin d'atteindre le Bonheur National Brut (BNB), un indicateur issu d'une vision de société ancrée dans les traditions culturelles[46]. Les constitutions équatoriennes et boliviennes ont été rédigées dans une perspective similaire.

A. Les projets de société en Bolivie et en Équateur

Le concept de bien-vivre en Équateur et en Bolivie a servi de projet de société et a facilité la construction d'États plurinationaux. L'État plurinational implique de respecter la diversité culturelle, d'accorder des droits collectifs, et d'octroyer une plus grande représentation des peuples autochtones dans les sphères de décisions[47]. Il ouvre également la voie à des modes de production et de consommation loin des paradigmes de la pensée économique classique[48].

En Équateur, le processus constituant de 2007-2008 a été fortement teinté par les luttes populaires, dont celles des peuples autochtones contre un système néolibéral incompatible avec leurs réalités. Les revendications concernaient des transformations de fond de la société (économie, politique, relation avec la Nature), inévitables, à considérer lors des débats sur le texte constitutionnel[49]. Bien que la prise en compte de ces revendications ne résolve pas tous les problèmes socioéconomiques et socioculturels existants, elle élargit néanmoins un horizon où les négociations entre les différents niveaux de pouvoirs deviennent possibles. Le préambule de la Constitution équatorienne du 28 septembre 2008 évoque le projet d'une « nouvelle forme de coexistence citoyenne, dans la diversité et en harmonie avec la Nature, pour parvenir au *sumak kawsay* »[50]. Le chapitre 2 du Titre II consacre les « droits du bien-vivre » occupant le même niveau hiérarchique que les autres droits[51]. Ils sont les moyens de réaliser concrètement le concept et d'accéder au type de société évoqué dans le

[46] En langue dzongkha, le BNB signifie « bonheur tous ensemble ». Whitaker, C. (2018). Que nous apprend le « bonheur national brut » ? *Revue Projet*, 362(1), 26-30. https://doi.org/10.3917/pro.362.0026 (consulté le 8.09.2025)
[47] Pacari, N. (2009), *op. cit.* p.131.
[48] Simbaña, F. (2011), *op. cit.*
[49] Acosta, A. et Gudynas, E. (2011), *op. cit.*, p.73-74.
[50] Préambule de la Constitution équatorienne du 28 septembre 2008. L'économiste Alberto Acosta, alors ministre de l'Énergie et des Mines était président de l'Assemblée constituante lors de la signature du texte. Il est à l'origine des droits de la nature et notamment de l'introduction du terme quechua *Pacha Mama* (Terre-Mère), voir Morin, F. (2013), *op. cit.*, p.335.
[51] L'article 14 « reconnaît le droit de la population à vivre dans un environnement sain et écologiquement équilibré, qui garantit la durabilité et le bien-vivre, sumak kawsay » et l'article 11.6, déclare : « Tous les principes et droits sont inaliénables, inéluctables, indivisibles, interdépendants et d'égale hiérarchie ».

préambule[52]. L'Équateur va même jusqu'à consacrer un titre 7 sur le « régime du bien-vivre »[53] dans lequel sont listées les obligations de l'État dans de nombreux thèmes. Par exemple, l'article 340 évoque l'élaboration d'un système d'inclusion et d'équité sociale et prévoit la mise en place d'un programme élaboré par le Secrétariat national de la planification et du développement (SENPLADES) appelé « Plan national pour le bien-vivre 2009-2013 »[54]. En outre, la Constitution équatorienne de 2008 est la première Constitution à reconnaître des droits à la Nature, qui n'est plus objet de droit mais sujet de droit. Les articles 71 à 74 reconnaissent à la Terre-Mère (*Pachamama*) des droits et des valeurs qui lui sont propres[55], rompant ainsi avec une vision purement utilitaire centrée sur les besoins de l'humanité[56]. Cette reconnaissance légale traduit une volonté de prévenir les crimes d'écocide. Ces articles ont été invoqués dans plus de 50 procès et de nombreux ont été gagnés par la Nature, la plupart contre l'État lui-même[57]. En reconnaissant ainsi le rôle essentiel de la Nature pour une existence harmonieuse, tant sur le plan individuel que communautaire, cette proposition innovante concrétise le bien-vivre.

En Bolivie, la traduction du bien-vivre au sein du texte constitutionnel adopté en février 2009 a été différente. Le pays compte 36 peuples autochtones recensés et 40% de la population s'auto identifie comme autochtone, soit 2.8 millions d'habitants[58]. Dans la Constitution bolivienne, dont l'élaboration fut impulsée par le président Evo Morales d'origine aymara, les termes aymaras *suma qamaña* se réfèrent davantage à un ensemble de principes éthico-moraux que doit promouvoir l'État que de droits, comme le considère l'Équateur. L'État a pour mission « de construire une société juste et harmonieuse, fondée sur la décolonisation et l'éradication des discriminations ; de consolider les identités autochtones ; de garantir la protection des différents peuples et nations vivant en son sein ; et de préserver la diversité plurinationale » (article 9). En tant que société plurielle, 36 langues sont reconnues comme officielles (article 5) contrairement à l'Équateur qui considère l'espagnol comme langue officielle, et le kichwa et le

[52] La Constitution liste différents droits (arts. 12-34) dont devraient disposer tout citoyen équatorien, à savoir l'accès à l'eau et l'alimentation, le droit de vivre dans un environnement sain, la communication et l'information, la culture et la science, l'éducation, l'habitation, la santé, le travail et la sécurité sociale.

[53] Arts. 340 - 415, Constitution équatorienne de 2008 ; David, V. (2012). « La lente consécration de la nature, sujet de droit. Le monde est-il enfin Stone ? » *Revue juridique de l'environnement*, Vol. 37, 2012/3, p. 480.

[54] Ce plan affirme que le bien-vivre est un concept en construction permanente, en fonction des revendications, et propose une stratégie économique inclusive, durable et démocratique. Acosta, A. et Gudynas, E. (2011), *op. cit*., p.78.

[55] Article 71 : « La Nature, ou Pacha Mama, où la vie se reproduit et se réalise, a droit au plein respect de son existence et au maintien et à la régénération de ses cycles vitaux, de sa structure, de ses fonctions et de ses processus évolutifs. Toute personne, communauté, peuple ou nationalité peut exiger des pouvoirs publics le respect des droits de la nature » ; Acosta, A. et Gudynas, E. (2011), *op. cit*., p.77.

[56] Les ressources biologiques visées par la Convention sur la Diversité Biologique sont celles qui ont « une utilisation ou une valeur effective ou potentielle pour l'humanité » (art.2), termes repris dans le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés (traité GRATK) adopté en mai 2024.

[57] David, V. (2012), *op. cit*., p. 481; Kauffman, CM., Martin, PL. (2023). How Ecuador's Courts Are Giving Form and Force to Rights of Nature Norms. *Transnational Environmental Law*, 12(2): 366-395. https://doi.org/10.1017/S2047102523000080 (consulté le 8.09.2025)

[58] Wolff, D. (2014). Peuples indigènes de Bolivie : qu'en est-il cinq ans après l'adoption de la nouvelle Constitution ? Observatoire politique de l'Amérique latine et des Caraïbes, en ligne : https://www.sciencespo.fr/opalc/content/bolivie.html (consulté le 8.09.2025)

shuar comme langues officielles de relations interculturelles (article 2 de la Constitution équatorienne). Le bien-vivre comme principe éthique se place au même niveau hiérarchique que les valeurs constitutives de l'État telles que l'égalité, l'inclusion, la dignité, la liberté, la solidarité ou encore la réciprocité. (articles 8.I et 8.II).

La reconnaissance de la Nature en tant que sujet de droits est consacrée par deux lois organiques adoptées plus tard[59]. La Loi n°071 Droits de la Terre-Mère du 21 décembre 2010 reconnaît celle-ci comme « un système vivant dynamique comprenant une communauté indivisible de tous les systèmes de vie et êtres vivants, interreliés, interdépendants et complémentaires, qui partagent un destin commun » (article 3). Elle est considérée comme un sujet collectif d'intérêt public qui dispose de droits que l'État et la société doivent respecter. La Loi-cadre n°300 pour la Terre-Mère et le développement intégral pour le bien-vivre du 15 octobre 2012 a pour objectif « d'établir la vision et les fondements d'un développement intégral en harmonie et en équilibre avec la Terre-Mère pour le Bien-Vivre, en garantissant la continuité de la capacité régénératrice des composantes et des systèmes de vie de la Terre-Mère, en récupérant et en renforçant les savoirs locaux et les savoirs ancestraux, dans le cadre de la complémentarité des droits, obligations et devoirs (...) ». Cette conception interrelationnelle de la Nature avec l'être humain est bien la traduction du concept de bien-vivre issu des traditions autochtones. Néanmoins, cette consécration semble limitée puisque l'industrialisation des ressources naturelles reste une priorité de l'État pour le développement économique du pays[60].

Dans les deux pays, la cosmovision des peuples autochtones a pu être hissée au plus haut rang normatif afin de nourrir un projet de société plus proche des revendications locales : consommer juste, respecter l'équilibre de « l'interaction de l'existence humaine et naturelle »[61], établir une économie au service de la société et garantir une politique inclusive sont autant d'éléments qui rendraient la vie harmonieuse. Au-delà de ses ancrages autochtones, le bien-vivre se distingue toutefois par son caractère dynamique et sa résonance avec les enjeux contemporains[62].

B. Le caractère dynamique du bien-vivre : la résonance avec l'actualité

S'il a servi de fondement pour l'élaboration de Constitutions, le bien-vivre demeure en fait un concept dynamique, qui n'est pas « un simple retour aux idées d'un passé lointain, mais la construction d'un autre avenir »[63]. D'autres apports non autochtones ont forgé le concept de bien-vivre qui se sont mutuellement influencés[64]. Il s'agit des positions éthiques alternatives qui reconnaissent les droits à la Nature, des apports du féminisme contre

[59] Deleuil, T. (2017). La protection de la « Terre nourricière » : un progrès pour la protection de l'environnement ? *Revue juridique de l'environnement*, 42(2), 255-272. https://droit.cairn.info/revue-juridique-de-l-environnement-2017-2-page-255?lang=fr (consulté le 8.09.2025)

[60] Articles 9.6, 313.5, 355 de la Constitution bolivienne ; Acosta, A. et Gudynas, E. (2011), *op. cit*., p.76.

[61] Macas, L. (2010a), *op. cit*., p.23.

[62] Uzeda, A. V. (2009). Suma Qamaña. Visiones indígenas y desarrollo. *Traspatios*, n°1, p.33-34. https://revistas.umss.edu.bo/index.php/traspatios/article/view/701 (consulté le 8.09.2025)

[63] Acosta, A. et Gudynas, E. (2011), *op. cit*., p.74 ; Acosta, A. (2014). *Le « buen vivir » pour imaginer d'autres mondes*. Paris: Les éditions Utopia.

[64] Hidalgo-Capitán, A. L., Arias, A. et Ávila, J. (2014), *op. cit.*, p.32-35.

le patriarcat ou encore des nouvelles conceptions de la justice et du bien être humain[65]. Aujourd'hui, plus de 15 ans après sa constitutionnalisation, l'idée de bien-vivre semble répondre aux enjeux sociétaux et climatiques actuels.

Tout d'abord, le concept de *sumak kawsay* a pu se concrétiser en politiques publiques concrètes avec l'exemple de l'initiative du plan Yasuni Parc Yasuni-ITT en Équateur classé Réserve mondiale de la biosphère par l'Unesco en 1989, lequel abrite le peuple huaorani (ou waorani)[66]. Le ministre de l'Energie et des Mines, Alberto Acosta, sous le gouvernement de Rafael Correa, avait élaboré ce projet suite à un mouvement social qui contestait l'extraction de pétrole de cette zone. Celle-ci représentait 20% des réserves pétrolières du pays et son exploitation aurait causé des dommages environnementaux sans précédent. En contrepartie de ce choix politique, une compensation d'une valeur de 3,6 milliards de dollars avait été proposée de la part de la communauté internationale (soutenue par le PNUD). L'initiative n'a pu finalement aboutir, ceci démontrant la volonté d'établir un rapport d'équilibre entre les habitants, le gouvernement et la Nature[67]. Un autre exemple pertinent provient du Pérou : le Parc de la pomme de terre de Pisac, dans la région de Cuzco (« Parque de la Papa »). Créé en 1996, le parc de 12 hectares incarne un modèle de conservation proposé par l'ONG Association pour la nature et le développement durable (ANDES – *Association for Nature and Sustainable Development*) qui reprend les caractéristiques du *sumak kawsay* : par exemple, la désignation de trois *ayllu* (communautés humaines et non-humaines) et la nécessité d'entretenir des liens de réciprocités[68].

Ensuite, il convient de relever que la montée progressive des droits de la Nature et les débats actuels sur l'action climatique résonnent particulièrement avec les principes du bien-vivre. En 2022, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une Résolution qui reconnaît que l'accès à un environnement propre, sain et durable est un droit humain fondamental[69]. Vivre dans un écosystème sain et stable serait le commencement d'un bien-vivre. L'attribution d'une personnalité juridique à la Nature et à ses éléments indique un changement de paradigme dans notre rapport au vivant. Par exemple, en Nouvelle-Calédonie, il est reconnu que la Terre est une personne qui confère une identité au

[65] Acosta, A. et Gudynas, E. (2011), *op. cit*., p.74. D'autres causes convergent avec le *sumak kawsay*, comme la lutte des femmes équatoriennes et celle contre l'extractivisme, voir Cliche, P. (2017), *op. cit*., p. 23. Par ailleurs, le concept de « une seule santé » (ou *one health*) développé au début des années 2000 se rapproche sensiblement de ce lien étroit entre humain et non-humain. Voir Zinsstag, J., Schelling, E., Waltner-Toews, D., Tanner, M. (2011). From "one medicine" to "one health" and systemic approaches to health and well-being. Prev Vet Med, 101:148–156. https://doi.org/10.1016/j.prevetmed.2010.07.003 (consulté le 5.09.2025)

[66] Voir la thèse de Cevallos, S. (2019). *Senti-pensar con la Selva. Luttes pour le territoire, l'autonomie et l'auto-détermination dans le contexte du Sumak Kawsay : le cas des peuples Kichwa et Waorani du Yasuni, Amazonie équatorienne*, [thèse de doctorat] EHESS, Paris.

[67] Cliche, P. (2017), *op. cit*. ; Morin, F. (2013), *op. cit*., p.336.

[68] Dans cet exemple, le *sumaq kawsay* influence davantage les débats nationaux et internationaux sur la conservation de la nature qu'il ne reflète les conceptions paysannes. Les trois communautés *ayllu* sont « la communauté des êtres humains » (*runa ayllu*), « la communauté des ressources naturelles sylvestres » tant végétales qu'animales (*sallqa ayllu*) et « la communauté des puissances spirituelles « (*awqui ayllu*), voir le travail de terrain de Ingrid Hall : Hall, I. (2019). Le « bien-vivre » (sumaq kawsay) et les pommes de terre paysannes : du délicat exercice de la diplomatie ontologique. *Anthropologie et Sociétés*, 43(3), 217–244. https://doi.org/10.7202/1070155ar (consulté le 8.09.2025)

[69] Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 28 juillet 2022, 76ème session, A/RES/76/300.

peuple kanak qui sont investis du devoir de transmettre intact le patrimoine identitaire aux générations suivantes (rôle de *fidéicommis*)[70]. D'autres exemples concernent l'octroi de droits à des fleuves. En Nouvelle-Zélande, après cent cinquante ans de lutte menée par le peuple maori pour reconnaître des éléments naturels comme traits de leur identité, le Parlement a fini par conférer en 2017 une personnalité juridique au fleuve sacré *Te Awa Tupua* (Whanganui)[71]. Désormais, les droits et les intérêts du fleuve en tant qu'entité vivante peuvent être défendus. La connexion spirituelle entre les communautés autochtones et le fleuve est officiellement reconnue[72]. Ce n'est pas le seul exemple où un pays attribue des droits à des éléments naturels[73]. Ces initiatives ont pour but de sanctionner pénalement des actes qui auparavant étaient impunis, et à terme de protéger les écosystèmes. Attribuer la personnalité juridique aux éléments de la Nature se rapproche des relations de réciprocité et de *relationnalité* au cœur du *sumak kawsay*.

Dès lors, il semblerait que le bonheur requiert la recherche et le respect d'un rapport équilibré entre les êtres humains et les non-humains. Ces aspirations, qui gagnent du terrain dans les milieux académiques, militants et parfois politiques, se rapprochent peu à peu de celles des peuples autochtones qui continuent de critiquer le modèle classique du développement[74]. Nous assistons peut-être à l'émergence d'une identité écoculturelle collective, autrefois particulièrement associée aux peuples autochtones, qui considère que l'identité humaine, individuelle et collective, se construit et évolue en permanence avec son environnement

---

[70] Chez les Kanaks, « *la terre confère une identité, car elle est le support (matériel) de droits de la personnalité et de droits sur des éléments immatériels* », Lafargue, R. (2015). La « terre-personne » en Océanie : Le Droit de la Terre analysé comme un droit moral et un devoir fiduciaire sur un patrimoine transgénérationnel. In Vanuxem, S. et Guibet-Lafaye, C. (dir.), *Repenser la propriété, un essai de politique écologique*. PUAM, p.27.

[71] Zartner, D., Cardenas, F., et Golam Sarwar, M. (2025). A longstanding battle: Māori efforts to protect the Whanganui River. In Zartner, D., Cardenas, F., et Golam Sarwar, M., *Standing for Nature: Legal Strategies for Environmental Justice,* April 2025, Island Press. https://www.landclimate.org/whanganui/ (consulté le 2.09.2025)

[72] Taïx, C. (2017). La Nouvelle-Zélande dote un fleuve d'une personnalité juridique, Le Monde, 20 mars 2017. https://www.lemonde.fr/planete/article/2017/03/20/la-nouvelle-zelande-dote-un-fleuve-d-une-personnalite-juridique_5097268_3244.html (consulté le 2.09.2025).

[73] Récemment, le Canada a reconnu la personnalité juridique au fleuve Saint-Laurent, cas qui rejoint le fleuve Gange en Inde, et le fleuve Atrato en Colombie. Voir Labrecque, A. (2024). Un statut juridique pour le fleuve Saint-Laurent. Québec Science. https://www.quebecscience.qc.ca/environnement/statut-juridique-fleuve-saint-laurent/(consulté le 8.09.2025) ; Revet, S. (2022). Le fleuve et ses gardiens. *Terrain*. https://doi.org/10.4000/terrain.22695 (consulté le 8.09.2025) ; Récemment, le Pérou a reconnu le Lac Titicaca comme sujet de droits, Gouvernement régional de Puno, ordonnance régionale no 000011-2025-GRP/GR PUNO du 7 août 2025, « Ordenanza Regional que declara de preferente interés regional el reconocimiento del Lago Titicaca y sus afluentes como sujeto de derecho » [Ordonnance régionale déclarant d'intérêt régional prioritaire la reconnaissance du lac Titicaca et de ses affluents comme sujet de droit], Diario Oficial El Peruano, 20 septembre 2025.

[74] Plusieurs déclarations autochtones expliquent leur rejet du modèle classique du développement. Le point 66 de la Charte de la Terre des peuples autochtones signée lors de la conférence de Kari-Oca en mai 1992 (réaffirmée en 2002) déclare : « Le concept de développement a entraîné la destruction de nos terres. Nous rejetons la définition actuelle du développement comme étant utile à nos peuples. Nos cultures ne sont pas statiques et nous conservons notre identité grâce à une recréation permanente de nos conditions de vie ; mais tout cela est entravé au nom de soi-disant développements ». Récemment, la Déclaration des participants des peuples autochtones à la Conférence sur les peuples autochtones et la transition juste adoptée à New-York en avril 2024 affirme que « le développement des énergies renouvelables doit donner la priorité à la durabilité » et rejeter « les modèles qui perpétuent l'exploitation, le déplacement et la marginalisation ». Elle déclare aux États et aux entreprises privées que les peuples autochtones ont le droit de déterminer leur propre développement durable.

et avec lequel il interagit (besoins alimentaires, médicinaux, spirituels, économiques, de sécurité etc.), l'humain faisant partie intégrante de la Nature[75]. Pour autant, cette identité écoculturelle n'est pertinente pour le bien-vivre que si elle prend en compte les droits des peuples autochtones[76].

Nous constatons finalement que le bonheur est une notion subjective, mais demeure un besoin universel. La cosmovision andine, enracinée dans l'interconnexion entre les êtres vivants offre une alternative aux paradigmes occidentaux. Cet article tente d'apporter un éclairage sur le concept de bien-vivre et celui du développement. Le bonheur ne peut se limiter à des indicateurs économiques propres à la conception classique du développement : il peut résider dans un équilibre harmonieux où il n'est nullement question de chercher à *avoir* ou à *être plus ou mieux*, mais plutôt de vivre bien et durablement avec les éléments qui nous entourent. La théorisation du *sumak kawsay* a eu comme conséquence de remettre en cause à la fois les bases classiques du « mieux-vivre » (développement) et du « mieux-vivre dans le temps » (développement durable). L'expérience des Constitutions en Équateur et en Bolivie, bien que leur application montre de graves lacunes[77], nous apprend qu'il est possible pour l'État d'influencer le bonheur de chacun. Au-delà de garantir les libertés individuelles, son rôle peut s'étendre à la création des meilleures conditions d'une vie harmonieuse pour tous, y compris pour la Terre elle-même. Est-ce que cela signifie que les peuples autochtones en Équateur et en Bolivie sont heureux ? Certainement pas, étant donné les multiples et graves violations de droits humains auxquelles ils font encore face dans des pays qui continuent de prôner un néolibéralisme redoutable[78]. En revanche, le *sumak kawsay* ouvre le chemin au dialogue, à la critique et aux alternatives[79], à un espace de discussion qui rend possible le renouvellement des critères d'une vie en plénitude.

LIENS D'INTÉRÊT

L'auteure ne déclare aucun conflit d'intérêts.

DÉCLARATION D'UTILISATION DE

[75] L'identité écoculturelle rejoint la notion d'écologie culturelle, inventée par l'anthropologue américain Julian Steward (1902-1972) qui la définit comme « l'étude des processus par lesquels une société s'adapte à son environnement », voir Steward, J. (1968). Cultural Ecology. *International Encyclopedia of the Social Sciences*, New York, vol. 4, p. 337.

[76] Papillon, M. et Rodon, T. (2023). *Peuples autochtones et ressources naturelles: Regards croisés sur les défis de la mise en œuvre du consentement préalable*, Paris, L'Harmattan.

[77] Derrière ce principe, ces États continueraient de prôner une vision conventionnelle du développement : Merino, R. (2016). An alternative to 'alternative development'? *Buen vivir* and human development in Andean countries. *Oxford Development Studies*, 44(3), 271–286. https://doi.org/10.1080/13600818.2016.1144733 (consulté le 8.09.2025); Ranta, E. M. (2017). Vivir bien governance in Bolivia: chimera or attainable utopia? *Third World Quarterly*, 38(7), 1603–1618. https://doi.org/10.1080/01436597.2016.1224551 (consulté le 8.09.2025)

[78] Les politiques équatoriennes et boliviennes continueraient de prôner un développement néolibéral, faisant perpétuer des conflits socio-environnementaux liés principalement à l'industrie extractive -, des cas de criminalisations des peuples autochtones, ou encore des cas de violences psychologiques, culturelles, sexuelles et physiques. Dávalos, P. (2011). Sumak Kawsay (La Vida en Plenitud). In Hidalgo-Capitán, A. L., Guillén García, A. et Deleg Guazha, N. (dir.) (2014). *Antología del pensamiento indigenista ecuatoriano sobre Sumak Kawsay*. Huelva et Cuenca : CIM-PYDLOS-FIUCUHU, p.258; Tekayak Evrard, D. (2019). Droits de la Terre-Mère et buen vivir en Équateur et en Bolivie : occasions et défis. *Possibles*, vol. 43/2, automne 2019, Décolonialité(s) : dialogues théoriques et expérimentations, 299-310 ; Morin, F. (2013), *op. cit*., sur la négation des droits de consultation lors de projets d'activité extractive en Équateur, voir Langlois, D. (2014), *op. cit*.

[79] Dávalos, P. (2011), *op. cit.*, p.265.

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Une intelligence artificielle générative a été utilisée pour la reformulation de certaines phrases en introduction et en conclusion.

BIBLIOGRAPHIE

Académie française. (s. d.-a). Bonheur. Dans Dictionnaire de l'Académie française (9e éd.). https://www.dictionnaire-academie.fr

Académie française. (s. d.-b). Développement. Dans Dictionnaire de l'Académie française (9e éd.). https://www.dictionnaire-academie.fr

Acosta, A. (2014). *Le « buen vivir » : Pour imaginer d'autres mondes*. Les Éditions Utopia.

Acosta, A., & Gudynas, E. (2011). El buen vivir más allá del desarrollo. *Quehacer, 181*, 70–81.

Adelson, N. (2000). *Being alive well: Health and the politics of Cree well-being*. University of Toronto Press.

Assemblée constituante de l'Équateur. (2008). *Constitución de la República del Ecuador*.

Assemblée constituante de la Bolivie. (2009). *Constitución Política del Estado*.

Assemblée générale des Nations Unies. (2007, 13 septembre). *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (A/RES/61/295). https://docs.un.org/fr/A/RES/61/295

Assemblée générale des Nations Unies. (2022, 28 juillet). Le *droit à un environnement propre, sain et durable* (A/RES/76/300). https://docs.un.org/fr/A/RES/76/300

Bellier, I. (Éd.). (2013). *Peuples autochtones dans le monde : Les enjeux de la reconnaissance*. L'Harmattan.

Camargo, E. (2004). El concepto de progreso en la cultura guaraní. In *¿A dónde vamos? Progreso en diferentes culturas: Memoria del foro* (pp. 25–26). GTZ, Goethe-Institut & PIEB.

Cambridge University Press & Assessment. (s. d.). *Development*. In Cambridge Dictionary. https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/development

Cevallos, S. (2019). *Senti-penser avec la forêt : Luttes pour le territoire, l'autonomie et l'autodétermination dans le contexte du Sumak Kawsay. Le cas des peuples kichwa et waorani du Yasuní, Amazonie équatorienne* [Thèse de doctorat, École des hautes études en sciences sociales]. Theses.fr. https://theses.fr/2019EHES0062

Cliche, P. (2017). Le Sumak Kawsay et le Buen Vivir, une alternative au développement ? *Possibles, 41*(2), 12–28.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement. (1987). *Notre avenir à tous. Nations Unies*.

Dávalos, P. (2014). Sumak Kawsay (la vida en plenitud). Dans A. L. Hidalgo-Capitán, A. Guillén García & N. Deleg Guazha (Eds.), *Sumak Kawsay Yuyay: Antología*

del pensamiento indigenista ecuatoriano sobre Sumak Kawsay (pp. 255–265). CIM, PYDLOS & FIUCUHU. (Travail original publié en 2011)

David, V. (2012). La lente consécration de la nature, sujet de droit : Le monde est-il enfin Stone ? *Revue juridique de l'environnement, 37*(3), 469–485.

Deleuil, T. (2017). La protection de la « Terre nourricière » : Un progrès pour la protection de l'environnement ? *Revue juridique de l'environnement, 42*(2), 255–272. https://droit.cairn.info/revue-juridique-de-l-environnement-2017-2-page-255

Gudynas, E., & Acosta, A. (2011). La renovación de la crítica al desarrollo y el buen vivir como alternativa. *Utopía y Praxis Latinoamericana, 16*(53), 71–83.

Hall, I. (2019). Le « bien-vivre » (sumaq kawsay) et les pommes de terre paysannes : Du délicat exercice de la diplomatie ontologique. *Anthropologie et Sociétés, 43*(3), 217–244. https://doi.org/10.7202/1070155ar

Hidalgo-Capitán, A. L., Arias, A., & Ávila, J. (2014). El pensamiento indigenista ecuatoriano sobre el Sumak Kawsay. In A. L. Hidalgo-Capitán, A. Guillén García & N. Deleg Guazha (Eds.), *Sumak Kawsay Yuyay: Antología del pensamiento indigenista ecuatoriano sobre Sumak Kawsay* (pp. 29–73). CIM, PYDLOS & FIUCUHU.

Hidalgo-Capitán, A. L., Guillén García, A., & Deleg Guazha, N. (Eds.). (2014). *Sumak Kawsay Yuyay: Antología del pensamiento indigenista ecuatoriano sobre Sumak Kawsay*. CIM, PYDLOS & FIUCUHU.

Huanacuni Mamani, F. (2010). *Buen vivir/vivir bien: Filosofía, políticas, estrategias y experiencias regionales andinas*. Coordinadora Andina de Organizaciones Indígenas.

Indigenous Peoples Rights International. (2024, April 26). *Declaration of Indigenous Peoples' participants in the Conference on Indigenous Peoples and the Just Transition*. https://iprights.org/2024/04/26/declaration-of-indigenous-peoples-participants-in-the-conference-on-indigenous-peoples-and-the-just-transition/

Kauffman, C. M., & Martin, P. L. (2023). How Ecuador's courts are giving form and force to rights of nature norms. *Transnational Environmental Law, 12*(2), 366–395. https://doi.org/10.1017/S2047102523000080

Kowii, A. (2014). El Sumak Kawsay. In A. L. Hidalgo-Capitán, A. Guillén García & N. Deleg Guazha (Eds.), *Sumak Kawsay Yuyay: Antología del pensamiento indigenista ecuatoriano sobre Sumak Kawsay* (pp. 161–168). CIM, PYDLOS & FIUCUHU.

Labrecque, A. (2024, 11 juin). *Un statut juridique pour le fleuve Saint-Laurent*. Québec Science. https://www.quebecscience.qc.ca/environnement/statut-juridique-fleuve-saint-laurent/

Lafargue, R. (2015). La « terre-personne » en Océanie : Le droit de la Terre analysé comme un droit moral et un devoir fiduciaire sur un patrimoine transgénérationnel. In S. Vanuxem & C. Guibet Lafaye (Éds.), *Repenser la propriété : Un essai de*

politique écologique (pp. 23–36). Presses universitaires d'Aix-Marseille.

Langlois, D. (2012). Bien vivre et droit à l'autodétermination des peuples. *Chronique des Amériques, 6*, 1–11.

Langlois, D. (2014). Résistances novatrices de peuples autochtones face au pillage de leurs territoires et de leurs ressources en Amérique latine. *Recherches amérindiennes au Québec, 44*(2–3), 143–152. https://doi.org/10.7202/1030975ar

Lewis, W. A. (1954). Economic development with unlimited supplies of labour. *The Manchester School, 22*(2), 139–191. https://doi.org/10.1111/j.1467-9957.1954.tb00021.x

Limerick, N. (2018). Kichwa or Quichua? Competing alphabets, political histories, and complicated reading in Indigenous languages. *Comparative Education Review, 62*(1), 103–124. https://doi.org/10.1086/695487

Macas, L. (2010a). El Sumak Kawsay. *Yachaykuna, 13*, 13–39.

Macas, L. (2010b). Sumak Kawsay: La vida en plenitud. *América Latina en Movimiento, 452*, 14–16.

Merino, R. (2016). An alternative to "alternative development"? Buen vivir and human development in Andean countries. *Oxford Development Studies, 44*(3), 271–286. https://doi.org/10.1080/13600818.2016.1144733

Morin, F. (2013). Les droits de la Terre-Mère et le bien vivre, ou les apports des peuples autochtones face à la détérioration de la planète. *Revue du MAUSS, 42*(2), 321–338. https://doi.org/10.3917/rdm.042.0321

Nations Unies. (1992). *Convention sur la diversité biologique*. https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. (2024, 24 mai). *Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés* (GRATK/DC/7). https://www.wipo.int/edocs/mdocs/tk/fr/gratk_dc/gratk_dc_7.pdf

Organisation nationale des peuples autochtones de l'Amazonie colombienne. (2020). *Módulo 11: El buen vivir y autodesarrollo*. Línea territorio y biodiversidad.

Pacari, N. (2014). Naturaleza y territorio desde la mirada de los pueblos indígenas. In A. L. Hidalgo-Capitán, A. Guillén García & N. Deleg Guazha (Eds.), *Sumak Kawsay Yuyay: Antología del pensamiento indigenista ecuatoriano sobre Sumak Kawsay* (pp. 121–132). CIM, PYDLOS & FIUCUHU. (Travail original publié en 2009)

Papillon, M., & Rodon, T. (Éds.). (2023). *Peuples autochtones et ressources naturelles : Regards croisés sur les défis de la mise en œuvre du consentement préalable, libre et éclairé*. L'Harmattan.

Programme des Nations Unies pour le développement. (2020). *Rapport sur le développement humain 2020 : La prochaine frontière — Le développement humain et l'Anthropocène*.

https://hdr.undp.org/content/human-development-report-2020

Ranta, E. M. (2017). Vivir bien governance in Bolivia: Chimera or attainable utopia? *Third World Quarterly, 38*(7), 1603–1618. https://doi.org/10.1080/01436597.2016.1224551

Revet, S. (2022). *Le fleuve et ses gardiens*. Terrain. https://doi.org/10.4000/terrain.22695

Rosenstein-Rodan, P. N. (1943). Problems of industrialisation of Eastern and South-Eastern Europe. *The Economic Journal, 53*(210–211), 202–211. https://doi.org/10.2307/2226317

Rostow, W. W. (1960). *The stages of economic growth: A non-communist manifesto*. Cambridge University Press.

Sen, A. (2000). *Un nouveau modèle économique : Développement, justice, liberté*. Odile Jacob.

Simbaña, F. (2011). El Sumak Kawsay como proyecto político. *R: Revista para un Debate Político Socialista, 3*(7), 21–26.

Smith, A. (1776). *An inquiry into the nature and causes of the wealth of nations*. W. Strahan & T. Cadell.

Steward, J. H. (1968). Cultural ecology. In D. L. Sills (Ed.), *International encyclopedia of the social sciences* (vol. 4, pp. 337–344). Macmillan.

Taïx, C. (2017, 20 mars). *La Nouvelle-Zélande dote un fleuve d'une personnalité juridique*. Le Monde. https://www.lemonde.fr/planete/article/2017/03/20/la-nouvelle-zelande-dote-un-fleuve-d-une-personnalite-juridique_5097268_3244.html

Tekayak Evrard, D. (2019). Droits de la Terre-Mère et buen vivir en Équateur et en Bolivie : Occasions et défis. *Possibles, 43*(2), 299–310.

Tibán, L. (2000). *El concepto de desarrollo sustentable y los pueblos indígenas*. Boletín ICCI-ARY Rimay, 18.

Truman, H. S. (1949, January 20). *Inaugural address*. The American Presidency Project. https://www.presidency.ucsb.edu/documents/inaugural-address-4

Uzeda Vásquez, A. (2009). Suma Qamaña: Visiones indígenas y desarrollo. *Traspatios, 1*, 33–51. https://revistas.umss.edu.bo/index.php/traspatios/article/view/701

Viteri Gualinga, C. (2002). Visión indígena del desarrollo en la Amazonía. *Polis, 3*, 1–6. https://doi.org/10.32735/S0718-6568/2002-N3-183

Wallet Aboukakrine, M., Parlee, B., Boirin-Fargues, Z., Argumedo, A., Carroll, C., Choque Quispe, M. E., Guttorm, H., Jones, C., Seurujärvi-Kari, I., Silan/I-An Gao, W., Trakansuphakon, P., & Pictou, S. (2025). Ărramăt: An example of Indigenous Peoples' holistic approach of health and well-being. *FACETS, 10*, 1–10. https://doi.org/10.1139/facets-2023-0191

Whitaker, C. (2018). Que nous apprend le « bonheur national brut » ? *Revue Projet, 362*(1), 26–30. https://doi.org/10.3917/pro.362.0026

Wolff, D. (2014). *Peuples indigènes de Bolivie : Qu'en est-il cinq ans après l'adoption de la nouvelle Constitution ?* Observatoire politique de l'Amérique latine et des Caraïbes. https://www.sciencespo.fr/opalc/content/bolivie.html

World Conference of Indigenous Peoples on Territory, Environment and Development. (1992, May 30). *Kari-Oca Declaration and Indigenous Peoples' Earth Charter*.

Yánez Cossío, C. (2012). *Pachamama, sumac causai y derechos de la naturaleza*. MACAC.

Zartner, D., Cardenas, F., & Golam Sarwar, M. (2025, April 3). *A longstanding battle: Māori efforts to protect the Whanganui River*. Land & Climate Review. https://landclimate.org/whanganui/

Zinsstag, J., Schelling, E., Waltner-Toews, D., & Tanner, M. (2011). From "one medicine" to "one health" and systemic approaches to health and well-being. *Preventive Veterinary Medicine, 101*(3–4), 148–156. https://doi.org/10.1016/j.prevetmed.2010.07.003

PRÉSENTATION DE L'AUTEURE

Olivia Giordano
Université ESAN, Lima, Pérou
Docteure en droit, ses recherches, inscrites dans une perspective internationale et comprenant des terrains au Pérou, portent sur la création de cadres juridiques adaptés au patrimoine culturel autochtone, en mobilisant notamment les droits de propriété intellectuelle.
Contact : ogiordano@esan.edu.pe

Pour citer cet article :

Giordano, O. (2026). Le *Sumak Kawsay* ou le bien-vivre de la cosmovision andine, un modèle de développement axé sur le bonheur. *Sciences & Bonheur, 10*, 78–96. https://sciences-et-bonheur.org/2026/08/15/sb24-t1-09

PRÉSENTATION DE LA REVUE

Sciences & Bonheur

Le bonheur comme objet d'étude

Sciences & Bonheur (ISSN: 2498-244X) est la première revue scientifique et francophone consacrée au bonheur lancée en 2016. La revue est pluridisciplinaire, démocratique et s'intéresse aux questions liées au bonheur. Francophone, elle invite les chercheurs des différentes zones de la francophonie à se positionner sur le sujet. Pluridisciplinaire, elle accueille des spécialistes venant de toute discipline : psychologie, sociologie, management, anthropologie, histoire, géographie, urbanisme, médecine, mathématiques, sciences de l'éducation, philosophie, etc. S'intéressant au bonheur et aux mesures subjectives, la revue s'attache avant tout à la façon dont les individus perçoivent, ressentent et retranscrivent un environnement, une situation ou un rapport social.

Une revue scientifique gratuite et accessible en ligne

En présentant et discutant différents modèles, elle se veut le lieu de débats constructifs et critiques liés aux sciences du bonheur. Elle offre également une tribune aux investigations liées aux expériences variées de la « bonne vie ». Théorique, empirique mais aussi critique, elle accueille la production de savoirs sur le bonheur dans leurs dimensions épistémologiques, conceptuelles, méthodologiques, ou sémantiques. Mais si la revue considère que le bonheur doit être étudié d'un point de vue scientifique, elle souhaite rendre accessible ses développements aux citoyens et estime qu'étant donné le sujet, l'échange et la diffusion avec la société civile sont essentiels. Contrairement à bon nombre de revues, notamment les revues anglo-saxonnes dédiées au même sujet, elle est entièrement gratuite pour les lecteurs et pour les auteurs afin de permettre une diffusion non fondée sur des critères économiques.

Appel à contributions

Sciences & Bonheur accueille toute contribution, qu'il s'agisse d'une revue de questions, d'une étude empirique ou même de la recension d'un ouvrage en lien avec le bonheur. Chaque contribution fait l'objet de deux évaluations indépendantes par un comité d'experts. Un guide est fourni sur le site internet de la revue pour accompagner le processus de rédaction et de soumission. Les contributions peuvent s'insérer dans un numéro thématique ou d'un numéro varia.

Contact et informations complémentaires

Direction de la publication : Gaël Brulé et Laurent Sovet

Site de la revue : https://sciences-et-bonheur.org
Contact : edition@sciences-et-bonheur.org